

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 Novembre 2016

Membres présents : Mrs SAVOYE – DAUTUN – LAMURE - Mmes CHAVY - DEFNET – MAISONNEUVE - PERRET – PRALUS - GUILLET Mrs TOURNISSOUX – PASCAL

Membres excusés : Mmes LORON – GUILLON Mrs BULLIAT - PERRET – RECOUDES - RINGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PASCAL

Après lecture le compte rendu de la séance du 12 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Baux communaux
- 3) Travaux divers
- 4) Convention
- 5) Délimitation du collège
- 6) Personnel communal
- 7) Questions diverses



1) Demande de subvention

1.1 Monsieur DAUTUN donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association in vino musica Le Conseil Municipal souhaite attendre d'avoir le bilan financier annuel de l'association avant d'octroyer une subvention exceptionnelle. Le Conseil Municipal prend en charge la facture correspondant à la location de toilettes sèches.

1.2 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que l'école primaire souhaite partir 5 jours en classe verte et non 3 jours. Pour ce faire l'école primaire souhaite que la commune verse en plus des 3 500€ déjà versé par la commune à l'école primaire pour les voyages scolaires un supplément de 4 000€. Après délibération, 9 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 1 POUR le Conseil Municipal refuse cette demande.

2) Baux communaux

Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que le bail du logement communal de type 4 situé 52 rue du château de fontcrênne, occupé Mr THEANO Nicolas et Mme LOUVET Sabrina arrive au terme à compter du 21 octobre 2016. Il est proposé de renouveler ce bail pour une durée de un an à compter du 21 octobre 2016 pour un loyer mensuel de 668.99€ charges comprises.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif à intervenir entre la commune et Mr THEANO Nicolas et Mme LOUVET Sabrina

PRECISE que le bail sera établi pour une durée de un an à compter du 21 octobre 2016

FIXE le loyer mensuel à la somme de 668.99 euros, révisable annuellement le 1^{er} octobre de chaque année.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail à intervenir.

3) Travaux divers

3.1 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis du SYDER concernant le remplacement de deux luminaires lieu-dit « rue Pasteur ». La charge pour la commune s'élève à la somme de 1 278€ en une fois. Le Conseil Municipal donne son accord.

3.2 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis du SYDER concernant le remplacement de l'encastre dans l'escalier du parc de la mairie. La charge pour la commune s'élève à la somme de 450€ en une fois. Le Conseil Municipal donne son accord.

3.3 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis du SYDER le remplacement d'un luminaire lieu-dit « Avenue Jean Baptiste Sornay ». La charge pour la commune s'élève à la somme de 435€ en une fois. Le Conseil Municipal donne son accord.

3.4 Monsieur DAUTUN présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise MGP Menuiserie pour le remplacement des fenêtres de l'école primaire. Afin de pouvoir comparer les prix, le Conseil Municipal décide d'attendre le devis de Mr BLUON.

3.5 Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que Mr CONTAMIN souhaite cesser son activité et que le repreneur éventuel souhaiterait acheter les murs de la boucherie. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la vente des murs.

4) Convention

4.1 Convention entre le collège J.C.RUET et la commune

Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à établir entre le collège et les 11 communes adhérentes, concernant les dépenses suivantes : séances de piscine pour les 6^{ème}; aide aux sorties pédagogiques ; aide au fonctionnement du foyer socio-éducatif ; aide au fonctionnement de l'association sportive.

Monsieur SAVOYE précise les dépenses sont réparties au prorata du nombre d'élèves pour chaque commune.

La présente convention sera établie pour une durée de 4 ans et renouvelable avec reconduction expresse. Elle prendra effet au 1^{er} décembre 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la convention à intervenir entre le collège et la commune

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer ladite convention

4.2 Convention entre le CDG et la commune

Monsieur DAUTUN propose au Conseil Municipal de renouveler le service de l'assistance juridique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône afin de bénéficier de conseils juridiques dans tous les domaines de l'activité communale : marchés publics, urbanisme, police administrative, administration générale, affaires scolaires...

Monsieur DAUTUN précise que le montant de la participation financière est calculé en fonction du nombre d'habitants. Le coût pour une année d'adhésion s'élève à la somme de 1 781€, proratisé la première année en cas d'adhésion en cours d'année. Cette adhésion fait l'objet d'une convention renouvelable pour une durée d'un an par tacite reconduction.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTE d'adhérer à l'assistance juridique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer la convention,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

5) Délimitation du collège

Monsieur SAVOYE explique au Conseil Municipal que le projet de découpage parcellaire est conditionné à la prise en charge des frais relatifs au déplacement du mur séparatif entre la parcelle communale et départementale par la Mairie. Le Conseil Municipal accepte de réaliser à ses frais le mur séparatif.

6) Personnel communal

6.1 Augmentation du temps de travail d'un Adjoint Technique 2^{ème} classe

Mme CHAVY informe le Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter le temps de travail de Mme POLLET qui effectue le secrétariat des TAP. Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte d'augmenter le temps de travail de Mme POLLET à raison de 6h/semaine.

7) Questions diverses

7.1 Mr PASCAL informe le Conseil Municipal que la société NEWCOM qui devait établir des plans de la commune est en liquidation judiciaire.

7.2 Mme MAISONNEUVE informe le Conseil Municipal que la mise en place de la décoration de Noël se fera le 5 décembre 2016.

7.3 Mr TOURNISSOUX informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion du SIEHB aura lieu à la salle des fêtes de Villié Morgon le 29/11/2016.

7.4 Mr TOURNISSOUX demande la pose d'un panneau voie sans issue devant chez lui.

7.5 Monsieur LAMURE demande la pose d'un panneau sens interdit aux poids lourds devant Mr PASSOT Jacky.

7.6 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le ramassage des ordures ménagères se fera le Mardi pour le Bourg et extérieur et le vendredi dans le centre bourg à partir du 1^{er} Janvier 2017.

7.7 Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 06/01/2017 à la salle des fêtes.

7.8 Le repas de fin d'année avec les employés communaux aura lieu le vendredi 16 décembre 2016.

Prochaines dates du Conseil Municipal :

- Mercredi 14 décembre 2016 à 20h00
- Mercredi 11 Janvier 2017 à 20h15
- Mercredi 8 Février 2017 à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.